



**CineGlobe, Festival International de Films 2025  
Compétition de Courts-Métrages  
REGLEMENT**

**Article 1** : L'édition 2025 de CineGlobe, Festival International de Films, se déroulera du 14 au 18 mai 2025 au Portail de la science du CERN. L'adresse de l'événement est CineGlobe, CERN, Esplanade des Particules, 1211 Genève 23, Suisse.

**Article 2** : Le festival propose quatre compétitions. Chaque court-métrage ne peut être inscrit qu'à une seule compétition. Ces compétitions sont ouvertes gratuitement aux films produits par des amateurs ou professionnels qui n'ont pas été soumis à une édition précédente du festival. Les personnes associées au festival et les membres des jurys ne peuvent pas participer aux compétitions.

**Article 3** : La compétition de Fiction est ouverte aux films de fiction d'une durée maximale de **vingt (20) minutes**, générique exclus, produits depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

**Article 4** : La compétition des Documentaires est ouverte aux films documentaires d'une durée maximale de **trente-cinq (35) minutes**, générique exclus, produits depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

**Article 5** : La compétition pour les Films Pour Jeune Public est ouverte aux films de tous genres d'une durée maximale de **dix (10) minutes**, générique exclus, produits depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2021**. Les films dans cette compétition doivent convenir à tous âges.

**Article 6** : La compétition pour Expériences Immersives et Réalité Virtuelle (VR) est ouverte aux projets VR (en 180 ou 360 degrés) compatibles avec Oculus Go, Quest, et VR Cardboard, d'une durée maximale de **trente-cinq (35) minutes**, générique exclus, finis depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**Article 7** : Le thème de l'édition 2025 du festival est « **Entrelacé** ». Les films inscrits aux catégories fiction et documentaire, doivent adhérer au thème ainsi qu'à la mission de CineGlobe (voire ci-dessous). Les compétitions pour expériences immersives et VR et pour les films pour jeune publique sont sans thème particulier, du moment que les films ou projets inscrits soient inspirés par la science et la technologie d'une façon ou d'une autre.

***Entrelacé***

*Pour sa 14<sup>e</sup> édition, CineGlobe, le festival international de films au CERN, inspiré par la science, s'adresse aux dynamiques d'intrication et d'entrelacement, des phénomènes quantiques aux écosystèmes complexes. L'intrication quantique décrit le lien instantané entre deux particules, où l'état de l'une influe sur l'autre, quelle que soit la distance qui les sépare. Ce concept inspire une exploration plus large : comment ces connexions fondamentales se manifestent-elles à travers nos vies, dans nos récits, nos environnements et nos technologies ?*

*L'entrelacement vidéo, quant à lui, offre une métaphore cinématographique : un maillage de deux images successives qui crée une illusion de continuité. À travers ces cadres scientifiques et visuels, cette édition invite à réfléchir à la manière dont*

*les liens se tissent entre micro et macro, chaos et structure, dans des œuvres où science et narration s'entremêlent.*

**Article 8** : Tous les films soumis au festival doivent être inscrits à la compétition appropriée via le site internet « **Short Film Depot** » (<http://shortfilmdepot.com/>). Les participants pourront suivre l'état d'avancement de leurs soumissions au moyen du site. En soumettant un film, le participant s'engage à respecter toutes les règles régissant le festival.

**Article 9** : Les langues du festival sont l'anglais et le français. Tous les films avec dialogue doivent être en anglais ou en français, ou sous-titrés en anglais ou en français. Tout participant donne implicitement son consentement que son film soit sous-titré en français et en anglais et cela sans que son approbation ne soit requise. Tout film avec dialogue qui n'est ni en anglais, ni en français doit être soumis avec les sous-titres intégrés en anglais ou en français pour être éligible.

**Article 10** : La date limite pour les inscriptions aux compétitions fiction, documentaire, et jeune public est le **14 février 2025**. La date limite pour les inscriptions à la compétition immersive est le **1 mars 2015**. Les films envoyés après la date limite ou d'une durée supérieure à celle autorisée pour les compétitions ne seront pas retenus.

**Article 11** : Après avoir enregistré un film avec le site via « Short Film Depot » (<http://www.shortfilmdepot.com/>) et l'avoir inscrit à une compétition du festival, le film doit être téléchargé sur le site [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com) en accord avec les spécifications du site (sous-titres intégrés).

**Article 12** : Le programme du festival sera établi par un comité de sélection déterminé par CineGlobe, qui se réserve le droit de faire des changements au comité de sélection à tout moment sans communication préalable. La composition du comité de sélection est sans appel et ne sera pas communiquée.

**Article 13** : Les participants dont les films auront été sélectionnés seront contactés par e-mail et pourront voir lesquels de leurs films auront été choisis sur le site « Short Film Depot ». Les participants ainsi choisis seront invités à fournir des copies de leurs films en haute qualité, selon la spécification communiquée à ce moment. Les formats analogiques et les cassettes ne seront pas acceptés. Si une version de haute qualité n'est pas fournie sous quatre semaines, les organisateurs réservent le droit d'exploiter la version déjà envoyée pour la sélection ou de supprimer le film du programme du festival.

**Article 14** : CineGlobe ne communiquera pas d'avis sur les films soumis.

**Article 15** : Il y aura deux récompenses par compétition. Le « Prix du jury » pour le meilleur film de chaque compétition sera attribué par un jury de professionnels désigné par la direction du festival, et la récompense du Prix du public CineGlobe sera attribuée selon le vote du public pendant le déroulement du festival et/ou la période de visionnement en ligne. Les délibérations du jury pour chaque compétition seront présidées par un.e Président.e du jury, et ne seront pas ouvertes au public. Les décisions sont définitives et sans appel.

**Article 16** : Le palmarès sera annoncé pendant la cérémonie à la de clôture du festival. La direction du festival se réserve le droit de modifier les récompenses et/ou l'un des prix à tout moment et sans communication préalable.

**Article 17** : Tous les participants donnent implicitement à CineGlobe le droit, à perpétuité, d'utiliser leurs films sélectionnés, entièrement ou partiellement, à des fins de publicité, de promotion et de projections en ligne, en cinéma, à la radio ou la télévision à l'internationale. Aucun film ne sera employé à des fins commerciales.

**Article 18** : Tous les participants donnent implicitement au à CineGlobe le droit, à perpétuité, à l'exploitation de leurs films, entièrement ou partiellement, pour les projections organisées en public ou privé par CineGlobe et ses partenaires associés.

**Article 19** : Tous les participants garantissent aux organisateurs et au jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres inscrites. Les organisateurs de CineGlobe n'acceptent aucune responsabilité quant à l'infraction de droits d'auteur liée aux travaux inscrits au compétitions du festival. Par ailleurs, CineGlobe se réserve le droit de poursuivre pour dommages et intérêts les participants qui inscrivent un travail pour lequel ils n'ont pas les droits d'exploitation.

**Article 20** : La présence des participants pendant le festival, et en particulier pendant la cérémonie de récompense le vendredi 16 mai 2025 est vivement souhaitée. Elle n'est cependant pas exigée pour participer aux compétitions et n'aura pas d'effet sur les délibérations du jury.

**Article 21** : CineGlobe se réserve, d'une part, le droit, de modifier ce règlement à tout moment. D'autre part, CineGlobe se réserve le droit de modifier les dates, les lieux, ou le programme du festival, ou de l'annuler sans communication préalable en cas de conditions indépendantes de leur volonté. Tout changement sera communiqué sur le site web (<http://cineglobe.ch/>) et les réseaux sociaux de CineGlobe.